



LYM'P.A.C.T.
BP 30243
70005 Vesoul cedex

SIREN N° 753 154 806
www.lympact.fr
contact@lympact.fr

LETTRE OUVERTE de LYM'PACT

A
Madame Marisol TOURAINE
Ministre des affaires sociales et de la Santé
et des Droits des Femmes

14 Avenue Duquesne
75700 Paris

Colombe lès Vesoul le 07 mars 2015

Objet : Prise en charge des maladies vectorielles à tique

Madame la Ministre,

La proposition de loi n°2291 présentée au parlement le 05 février 2015 portant sur les maladies vectorielles à tiques a été renvoyée en commission. Elle prévoyait un cadre de référence fondamental pour la prise en charge de ces pathologies.

- L'association LYMPACT, tout en regrettant cette situation, note avec intérêt que votre représentante à l'Assemblée Nationale a pris l'engagement d'une prise en compte de ce sujet dans la loi Santé qui sera présentée au parlement dans les semaines à venir.

Par ailleurs lors des débats, l'ensemble des députés de la majorité et de l'opposition parlementaire a souligné la nécessité d'entreprendre une politique de prévention active afin d'améliorer les connaissances des populations sur ces sujets.

- L'association LYMPACT œuvre dans ce sens depuis sa création et souhaite poursuivre ses actions en collaboration avec les pouvoirs publics. A titre indicatif son bilan depuis sa création fait apparaître la distribution de :

- 175 000 plaquettes tous publics
- 9200 affiches de prévention destinées aux cabinets médicaux
- 33 actions de prévention.

Par ailleurs, le récent rapport au Haut Conseil de Santé Public portant sur la borréliose de Lyme met en évidence l'absence de consensus au sein de la communauté médicale. Il émet des réserves importantes sur les moyens de diagnostic et sur la prise en charge par des traitements adaptés et efficaces. Ce rapport souligne également la nécessité d'ouvrir aux associations les champs de la démocratie sanitaire.

- L'association LYMPACT regrette cette controverse due au retard pris en matière de recherche sur les maladies vectorielles à tiques. Elle souhaite que soit prise en compte cette situation responsable de graves malentendus préjudiciables aux patients en particulier dans les formes chroniques de la maladie.

- L'association LYMPACT émet le vœu que les médecins de premier recours soient formés convenablement au polymorphisme de la symptomatologie afin d'assurer une réelle prise en charge des malades en déshérence. Elle aspire à ce que les médecins proposant des solutions efficaces en dehors des préconisations, prenant en compte les doutes certains énoncés dans le rapport au HCSP, puissent poursuivre leurs soins en toute quiétude comme c'est le cas dans les pays à système de santé avancé. Ce serait là à l'évidence un signal fort d'apaisement.

- L'association LYMPACT est prête à se former et à s'intégrer utilement dans l'espace qui lui revient notamment à travers les rapports Cordier et Compagnon et votre intervention du 23/09/2013 précisant que « la qualité d'un modèle de santé publique se mesure à la place qu'il accorde aux patients ». Elle propose aux autres associations de patients de se réunir sans tarder au sein d'une fédération nationale.

Nous attendons avec espoir et confiance vos prochaines décisions sur l'ensemble de ces sujets, en continuité avec le rapport Zylbermann au HCSP.

Veillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de nos respectueuses salutations.

Annie Naidet, Présidente